

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 décembre 2022

### **Samedi : réouverture de la route départementale RD 218**

**Fabienne BUCCIO**, préfète de la Gironde, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a **signé ce jour l'arrêté autorisant la réouverture de la route départementale RD218**, entre le giratoire de la Dune du Pilat et la limite des Landes, à compter de **samedi 17 décembre 2022 à 10h00**.

La réouverture se fera dans le respect des restrictions temporaires suivantes :

- La vitesse maximale autorisée est limitée à 50 km/h voire à 30 km/h sur les tronçons les moins sécurisés.
- Le stationnement des véhicules sur les accotements est interdit dans les deux sens de circulation.
- La piste cyclable n°804 (Vélodyssée) qui longe la RD218 reste interdite à la circulation.
- En cas d'urgence ou de prévisions météorologiques défavorables, la RD218 pourra être refermée à la circulation dans les deux sens de circulation.
- La piste 214 reste fermée à la circulation.

L'arrêté régleme également l'accès à la plage qui se fera de la manière suivante :

- Pour le grand public, le seul accès à la plage autorisé sur la D218 entre le giratoire de la Dune du Pilat et la limite du massif sinistré au sud de l'accès de la plage du wharf, est celui qui permet de desservir le parking du Petit Nice suffisamment sécurisé.
- Pour les écoles de surf, la seule plage accessible est celle du Warf avec un accès uniquement en véhicules de transport collectif.
- Par ailleurs, le cheminement le long de la plage entre le Petit Nice et le Warf est interdit en raison des risques d'érosion dunaire.

Les usagers sont invités à la prudence en respectant la signalisation mise en place par le gestionnaire routier. Les chantiers de nettoyage et de reconstruction de la zone sinistrée se poursuivent, avec la présence de poids lourds et d'engins de travaux.